

A Fontenay-sous-Bois, le 8 juin 2017,

Monsieur le Président de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire,

Par une lettre en date du 30 mai 2017, vous m'avez interpellée afin de connaître mes ambitions dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, dans l'hypothèse où je serais réélue députée du Val-de-Marne.

Comme l'ensemble des élus écologistes, je me reconnais dans les valeurs portées par l'économie sociale et solidaire. Nous en partageons autant l'aspect social, dans les conditions de travail et dans la relation employés-employeurs, que l'aspect économique, le développement à long terme de l'entreprise plutôt que la recherche du profit immédiat et nous partageons enfin l'aspect écologique de ce modèle, essentiel pour la société de demain. Convaincue que ce système doit être la pierre angulaire de notre future économie, j'entends défendre ce modèle dans l'hémicycle et m'assurer qu'il dispose des moyens nécessaires à son expansion.

Il y aura au niveau national une réponse collective sur le thème de l'économie sociale et solidaire je souhaite donc axer ma réponse sur le thème de l'économie circulaire.

Candidate écologiste, j'adhère pleinement et depuis longtemps au développement d'un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits, vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement. L'économie circulaire constitue une solution de bon sens pour faire face à l'urgence environnementale et à la crise économique.

Candidate dans le Val-de-Marne, je suis attentive aux différentes initiatives qui s'y développent. Parmi elles, des ressourceries comme « la Mine », que j'ai encore visité le weekend dernier à Arcueil, « Approche », « Chic ! On ressource » ou « RIP (Résister Insister Persister) » ont vu le jour et je soutiens pleinement ces associations. En effet, elles contribuent à créer des éco-systèmes territoriaux, qui mettent en avant l'être humain, et permettent l'avènement d'une nouvelle économie respectueuse de l'environnement, recourant à l'emploi local et aux circuits de proximité.

Au-delà de la question des moyens, il faut inciter et soutenir les acteurs de l'économie circulaire afin qu'ils se développent et innoverent. Plusieurs leviers sont à la disposition du législateur. Parmi eux : l'introduction et la valorisation des clauses d'économie circulaire dans les marchés publics, l'augmentation de la part des produits éco-conçus dans les achats publics, l'incitation à l'éco-conception par le biais de la TVA etc.

Les entreprises, les collectivités territoriales et les citoyens doivent s'impliquer ensemble dans ce nouveau modèle économique. En ce sens, je veillerai à ce que ces acteurs puissent travailler en réseau. Des initiatives formidables existent, notamment en matière de restauration collective, il convient de les exploiter et les généraliser !

Enfin, la réussite de l'économie circulaire et plus généralement de l'économie sociale et solidaire est, bien évidemment, subordonnée à une évolution des mentalités et des pratiques. Sur ce dernier point, je suis convaincue du rôle de la formation dès le plus jeune âge, comme celle des professionnels : cela doit devenir LE modèle économique à avoir en référence.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations chaleureuses,

Laurence Abeille, Députée,
Candidate aux élections législatives 2017
6^e circonscription du Val de Marne